

Publié le : 2011-12-13

SERVICE
PUBLIC
FEDERAL
INTERIEUR

**23 NOVEMBRE 2011. - Arrêté ministériel portant désignation du chef
fonctionnel de chaque centre du système d'appel unifié**

La Ministre de l'Intérieur et la Ministre de la Santé publique,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, l'article 206, remplacé par la loi du 28 avril 2010, et l'article 206/1, inséré par la loi du 28 avril 2010;

Vu l'arrêté royal du 12 octobre 2011 portant le détachement de sapeurs-pompiers professionnels du personnel en service dans les centres du système d'appel unifié vers le SPF Intérieur, l'article 8, alinéa premier;

Vu l'arrêté royal du 12 octobre 2011 portant le détachement ou la mise à disposition de membres du personnel en service dans les centres du système d'appel unifié vers le SPF Intérieur, l'article 8, alinéa premier,

Arrêtent :

Article 1^{er}. Sont désignés en qualité de chef fonctionnel du centre du système d'appel unifié :

1° d'Anvers : Joris Van Linden;

2° d'Arlon : André Maniet;

3° de Mons : Daniel Jonas;

4° de Bruges : Eric Martens;

5° de Gand : Sofie Vanhoutte;

6° d'Hasselt : Hugo Simons;

7° de Louvain : Hugo Van den Eynde;

8° de Liège : Hervé Fanuël;

9° de Namur : Jean-Paul Charlier.

Un arrêté individuel règle le détachement du chef fonctionnel vers le SPF Intérieur conformément à l'article 8, alinéa 2, de l'arrêté royal du 12 octobre 2011 portant le détachement de sapeurs-pompiers professionnels du personnel en service dans les centres du système d'appel unifié vers le SPF Intérieur et l'article 8, alinéa 2, de l'arrêté royal du 12 octobre 2011 portant le détachement ou la mise à disposition de membres du personnel en service dans les centres du système d'appel unifié vers le SPF Intérieur.

Art. 2. Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} novembre 2011.

Bruxelles, le 23 novembre 2011.

La Ministre de l'Intérieur,

Mme A. TURTELBOOM
La Ministre de la Sante publique,
Mme L. ONKELINX